Image not found or type unknown

Procédure de surendettement et couple

Fiche pratique publié le **09/01/2014**, vu **1537 fois**, Auteur : Assistant-juridique.fr

Des personnes vivant en couple ont la possibilité de déposer un dossier de surendettement en commun. Lorsqu'un seul des conjoints dépose un dossier, quelles en sont les conséquences pour l'autre ?

Si vous vivez en couple, vous pouvez déposer un dossier de surendettement :

- soit en commun avec votre époux,
- soit seul, votre époux déposant un dossier de son côté,
- soit seul, votre époux ne déposant aucun dossier de son côté.

Voir le guide

Copyright © 2025 Légavox.fr - Tous droits réservés